

**COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 17 avril 2008

A tous les organismes de placement  
collectif et fonds d'investissement  
spécialisés

**CIRCULAIRE CSSF 08/348**

**Concerne : Modifications des circulaires IML 97/136 et CSSF 07/310**

Mesdames, Messieurs,

La présente circulaire a pour objet de modifier le point 4 de la circulaire IML 97/136 « Renseignements financiers destinés à l'IML et au Statec » et le point 4 de la circulaire CSSF 07/310 « Renseignements financiers à produire par les fonds d'investissement spécialisés ».

En vertu de ces circulaires, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement spécialisés sont invités à communiquer les renseignements financiers mensuels à la CCLux dans un délai de 20 jours après la date de référence.

La présente circulaire réduit ce délai à 10 jours.

En effet, la grande majorité des OPC procèdent à un calcul journalier, sinon hebdomadaire de leur valeur nette d'inventaire et les données financières sont disponibles bien avant le délai de 20 jours. De plus, une disponibilité rapide d'informations financières actuelles est certainement opportune au point de vue international.

Ainsi le point 4 de la circulaire IML 97/136 précitée est modifié comme suit:

« 4. Délai de communication

Les organismes de placement collectif doivent communiquer les renseignements financiers mensuels et annuels à CCLux dans un délai de 10 jours et de 4 mois respectivement après la date de référence. »

Le point 4 de la circulaire CSSF 07/310 est modifié comme suit :

« 4. Délai de communication

Les fonds d'investissement spécialisés doivent communiquer les renseignements financiers mensuels et annuels à CCLux dans un délai de 10 jours et de 6 mois respectivement après la date de référence. »

La circulaire sera applicable à partir du 30 juin 2008. Il s'ensuit que les renseignements financiers mensuels des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés du 30 juin 2008 devront être communiqués à la CCLux pour le 10 juillet 2008.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT  
Directeur

Arthur PHILIPPE  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général